

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 15 (1870)
Heft: 21

Artikel: Rapport général sur le service d'occupation de la IIe division fédérale
Autor: Salis, J. de
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-332396>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 02.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

REVUE MILITAIRE SUISSE

N° 21.

Lausanne, le 12 Novembre 1870.

XV^e Année.

SOMMAIRE. — Rapport général sur le service d'occupation des frontières de la II^e division. — Guerre franco-allemande de 1870. — Lyon.

REVUE DES ARMES SPÉCIALES. — Siège de Paris. — Sur la capitulation de Metz. — Bibliographie. *Kriegsverwaltung*, par le lieutenant fédéral Hegg. — Nouvelles et chronique.

RAPPORT GÉNÉRAL SUR LE SERVICE D'OCCUPATION DE LA II^e DIVISION FÉDÉRALE.

I. Mise sur pied.

Pour le service d'occupation des frontières qui vient de se terminer, la 2^e division n'a été composée que des troupes de l'élite fédérale indiquées dans la répartition imprimée (1). Elles ont été mises sur pied par ordre télégraphique du 16 juillet, ainsi que les états-majors, sans mise de piquet préalable. Le gros de la division se rassembla à Bienne et environs, partit aussitôt pour sa destination du Jura bernois, où il rallia les corps jurassiens, et toute la division se trouva en ligne sur l'extrême-frontière dès le 22 juillet. La promptitude de cette levée et de cette concentration n'empêcha pas la division d'être à l'effectif complet et en état de fournir une première et convenable résistance, à la condition que les approvisionnements de cartouches eussent été promptement complétés et leur remplacement, le cas échéant, régulièrement effectué.

Pour éviter tout retard sur une chose aussi importante, peut-être serait-il convenable d'établir des dépôts permanents de munitions dans chaque place de rassemblement de division, par exemple à Bienne ou à Moutiers pour la 2^e division, afin de n'avoir pas besoin de recourir aux Cantons ou au laboratoire de Thoun dans les moments pressants de l'entrée en ligne.

(1) Voir plus bas la composition de la division. — *Réd.*

(1) La 2^e division, colonel fédéral DE SALIS, Jacob, se compose comme suit :

4^e brigade d'infanterie, colonel fédéral Favre; bataillons n°s 6 Neuchâtel, 61 Fribourg, 62 Berne; 96 Berne; 50 l. Vaud; 54 l. Vaud.

5^e brigade d'infanterie, colonel fédéral de Gingins; bataillons n°s 50 Vaud, 67 Berne, 69 Berne; 115 r. Neuchâtel; 56 l. Vaud 64; l. Genève.

6^e brigade d'infanterie, colonel fédéral Wieland; bataillons n°s 44 Soleure, 59 Berne, 60 Berne; 100 r. Soleure; 14 l. Berne; 25 l. Soleure.

Brigade d'artillerie, lieutenant-colonel fédéral de Saussure; batteries de 8 liv. n° 5 Berne, de 4 liv. n° 14 Soleure, de 4 liv. n° 52, r. Neuchâtel; compagnie de parc n° 36 Berne, compagnie de train n° 80 Vaud; soutien, demi-bataillon n° 78 Fribourg.

Brigade de carabiniers, lieutenant-colonel fédéral Metzner, bataillons n°s 1 et 2 formés par les compagnies n°s 13 Fribourg, 27, 29, 33 Berne, 14, 17 Neuchâtel, 25 Fribourg, 72 Genève; 40 l., 41 l., 42 l. Neuchâtel, 43 l. Genève.

Compagnies de dragons n° 5 et 6 Fribourg; sapeurs n° 4 Berne.

NB. Les unités tactiques soulignées n'ont pas été mises sur pied.

II. Organisation.

La division était composée de troupes de six Cantons, dont Berne seul fournissait environ la moitié; les autres Cantons étaient Neuchâtel, Fribourg, Soleure, Vaud, Genève, ce dernier pour une compagnie de carabiniers seulement. Ainsi la division se composait d'environ $\frac{2}{3}$ de militaires de langue française et de $\frac{1}{3}$ de langue allemande. Les deux confessions protestante et catholique étaient aussi représentées.

Pour la première fois le système de la *répartition territoriale de l'armée* était appliqué sur une large échelle. Il a donné d'excellents résultats au point de vue de la rapidité de la mise sur pied et de l'entrée en ligne. Mais à part cela il a montré de nombreux inconvénients. Sans donner à la 2^e division l'unité de langage, il a trop chargé quelques Cantons et quelques portions de Cantons, surtout ceux qui, comme Berne, par exemple, lèvent déjà leurs hommes par circonscriptions territoriales, c'est-à-dire par districts. En outre il est nuisible au service intérieur et à la discipline, en ce sens que beaucoup de gens sont trop près de leurs foyers et s'en laissent trop préoccuper au détriment de leur service.

L'avantage qu'on espérait de ce système pour une meilleure connaissance du théâtre des opérations ne compense pas les inconvénients susmentionnés, et d'ailleurs, par les bonnes et nombreuses cartes du bureau d'état-major et par les guides civils fournis à l'invitation du commandant en chef, on a déjà aisément tous les renseignements nécessaires sur les circonstances du terrain et des localités.

Il y aurait donc lieu, suivant moi, et tout en tenant compte des langues autant que possible, à modérer ce système trop territorial, ou au moins, quand les divisions sont une fois concentrées, à les faire permuer entre elles pour éloigner les hommes de leurs foyers.

Les *affaires du commissariat* ont bien marché, grâce au zèle des officiers de cette section. Elles marcheraient mieux encore si ces officiers pouvaient être plus nombreux ou avoir des aides spéciaux et intelligents comme sous-officiers. Il faudrait aussi qu'ils pussent jouir de plus de compétence et d'initiative dans les divisions et les brigades, et que le commissaire de division eût à sa disposition un parc régulier d'approvisionnement, afin d'être moins tributaire des réquisitions ou des louages, souvent précaires.

Le *secrétariat d'état-major* a eu beaucoup de travail. Ce service se charge et se complique de plus en plus, au grand détriment d'autres services qui réclameraient les soins des officiers d'état-major et auxquels ils sont empêchés de se vouer. Il serait désirable de relever un peu le secrétariat, et, soit pour stimuler le zèle des secrétaires, soit pour le bon ordre hiérarchique dans les bureaux, d'avoir plusieurs grades de secrétaires et de pouvoir les faire avancer au grade d'officier subalterne. On les chargerait alors d'une partie de la tâche des rapports administratifs, et le service d'état-major proprement dit en serait allégé et facilité.

Les *bataillons de carabiniers* ont répondu à ce qu'on en attendait; mais il est fort désirable qu'on n'ajourne pas plus longtemps l'orga-

nisanisation régulière de ces bataillons, et cela sur le même pied que les bataillons d'infanterie en ce qui concerne les états-majors.

Notre système judiciaire est beaucoup trop compliqué et trop pédantesque. Il devrait être complètement réformé ainsi que l'état-major judiciaire lui-même, qui pourrait simplement être supprimé et remplacé par des officiers d'état-major ou de troupe délégués *ad hoc* et en état de remplir aussi d'autres fonctions dans un état-major, comme celles par exemple de commandant ou adjudant de place ou d'officiers d'ordonnance.

Les *hôpitaux militaires* auraient besoin d'une organisation plus régulière et en rapports hiérarchiques mieux déterminés avec les divisions.

L'*hôpital vétérinaire* était placé trop loin à Nidau pour qu'il ait pu avoir toute son utilité. Quand l'hôpital est aussi éloigné des corps, il en faudrait d'accessoires plus rapprochés.

III. *Instruction.*

En ce qui concerne le *génie* et l'*artillerie*, je m'en réfère aux rapports ci-joints des commandants de ces armes. Je ne dirai rien non plus ici de l'instruction des *carabiniers*, par une raison qui se comprendra aisément ⁽¹⁾. Celle de la *cavalerie* m'a paru convenable, sauf en ce qui concerne le service de campagne et des rapports, qui laissait à désirer.

Quant à l'*infanterie*, il y aurait beaucoup à dire, et j'en ai déjà parlé à propos des rapports d'instruction de cinq jours transmis à l'adjudant-général. J'ajouterai aux rapports des brigadiers sur cet objet que l'instruction de l'infanterie laisse généralement à désirer quant à l'esprit pratique, quant au service de campagne et au lien des armes et des corps entre eux.

Dans les cours de répétition on devrait exercer aussi les bivouacs, les combats locaux et les exercices pratiques hors de la place d'armes et des prescriptions purement réglementaires. Sans négliger l'étude du règlement, les officiers devraient avoir plus de notions de tactique élémentaire et plus d'initiative.

IV. *Habillement; équipement.*

Il y avait passablement de lacunes à cet égard les premiers jours; mais elles se sont comblées peu à peu. On a reconnu en revanche la nécessité de la 2^{me} paire de pantalons et de souliers, ainsi que des guêtres blanches pour l'été. Sur ces divers points l'ancien règlement était préférable au règlement actuel.

Beaucoup de capotes étaient trop courtes et trop étroites; des pantalons militaires avaient été usés en les portant au civil et n'étaient plus présentables.

⁽¹⁾ On sait que le commandant de la II^e division fédérale est en même temps instructeur-chef des carabiniers suisses. Ce que chacun sait aussi, et ce que l'honorable colonel de Salis ne pouvait dire, c'est que les carabiniers ont de nouveau confirmé par ce service des frontières leur réputation d'excellente troupe d'élite et ont fait grand honneur à l'esprit sûr et ferme ainsi qu'à la méthode à la fois relevée et pratique qui président à leur instruction. — *Réd.*

Les signes distinctifs des officiers, très commodes au porter, ne sont pas assez évidents et ont souvent donné lieu à des méprises entre officiers supérieurs et officiers subalternes. Des méprises analogues ont eu lieu quelquefois aussi par le fait du panache blanc des guides, ressemblant trop, de loin, au plumet des divisionnaires. — À cette occasion, je crois qu'il ne serait pas hors de propos de recommander un signe distinctif particulier pour le commandant en chef, qu'on a de la peine, sans cela, à reconnaître au milieu des chefs d'armes ou divisionnaires qui l'entourent.

V. *Armement et munitions.*

L'armement portatif, soit le fusil transformé Millbank-Amsler, soit le Peabody, était bon ; la munition, pour autant qu'on a pu en juger par le peu de coups tirés, était bonne aussi, sauf quelques anciens paquets du canton de Neuchâtel qui ont été promptement changés contre des meilleurs.

Il serait peut-être désirable que les paquets soient plus solides, car ils se défont maintenant trop facilement.

Les états-majors de bataillon, et spécialement les officiers d'armement, sont pour la plupart peu au fait de ce qui concerne la munition et les soins qu'elle demande soit sur l'homme soit aux caissons, soit quant aux rapports réglementaires. Une instruction spéciale devrait être donnée sur ce point aux officiers et sous-officiers d'armement.

Pour divers détails concernant la munition soit d'infanterie soit d'artillerie, je m'en réfère au rapport ci-joint du commandant du parc de division.

VI. *Discipline.*

En général la *discipline* a été bonne, surtout à la fin du service. Mais, avant les derniers changements de cantonnements, elle s'est fâcheusement ressentie de la particularité signalée plus haut, c'est-à-dire des cantonnements de quelques corps dans leurs foyers mêmes ou à proximité. Les militaires étaient sans cesse détournés de leurs devoirs par des parents et amis, qui les aidèrent même parfois à s'évader des salles de police.

Un rapport spécial est adressé sur les punitions et condamnations à l'adjudant-général. Il y a eu sept séances des tribunaux militaires pour délits divers, dont six condamnations.

VII. *Subsistance, solde, bagages.*

La *subsistance* a généralement été convenable, soit chez le bourgeois les premiers jours, soit ensuite par les distributions du commissariat. Quelques plaintes ont été reçues sur la qualité du pain et de la viande, mais il y a été fait droit par les fournisseurs. Pour d'autres détails sur ce chapitre je m'en réfère à ce qui est dit plus haut, chapitre II, et au rapport ci-joint du commissaire de division.

La *solde* des troupes est relativement faible, et si l'on tient compte de la dépréciation monétaire qui s'est faite pendant ces dernières années on pourrait trouver juste d'élever la solde du soldat.

En attendant, il serait équitable d'y suppléer en déduisant le bois une fois pour toutes des dépenses incombant aux corps sur l'*indemnité de 10 centimes* par homme faite par la Confédération. Cette indemnité ne s'appliquerait plus qu'aux légumes et sel pour l'ordinaire.

Les *bagages d'officiers* devraient être limités pour la dimension et la forme de la malle comme ils le sont pour le poids, et être conformes à un modèle donné, qui soit solide et commode. Aujourd'hui ces transports donnent beaucoup d'embarras, surtout avec des chars de réquisition. Il serait désirable que chaque bataillon et corps de troupes eût ses chars de bagages et de vivres comme ses caissons de munitions, sans cela on aura toujours beaucoup de difficultés à mobiliser promptement les troupes.

Par la même raison le *matériel de cuisine* devrait être notablement réduit. On pourrait y arriver en adoptant soit des marmites coniques, s'emboîtant les unes dans les autres, soit la marmite au système prussien.

VIII. *Observations diverses.*

Je recommande en outre les vœux de Messieurs les brigadiers exprimés ci-joint, un entr'autres du commandant de la IV^e brigade pour qu'on diminue encore la quantité des écritures dans les travaux des états-majors, un du commandant du parc sur la nécessité de lui donner un aide pour son travail de bureau et sur l'urgence d'une instruction spéciale aux officiers et sous-officiers d'armement.

J'appellerai aussi l'attention sur la nécessité, pour la troupe, d'avoir en certains cas, sinon des *cantinières régulières*, au moins du vin à sa disposition, sans être obligée de passer par les spéculations des débitants de la localité où ils se trouvent momentanément et qui profitent de la grande demande subite des consommateurs militaires pour fournir de la mauvaise marchandise et à des prix élevés. C'est un cas qui a été sagement prévu par la loi militaire de 1850, article 140 entr'autres; mais qui, dans la pratique, rencontre maintes difficultés qui ne devraient pas se présenter.

On a expérimenté pour la première fois la *poste militaire*. Peut-être faudrait-il y réfléchir mûrement avant d'introduire définitivement cette institution dans l'armée. Elle offre l'inconvénient d'enlever aux corps beaucoup d'hommes et des sous-officiers intelligents, qui y font lacune. Ce service pourrait être sans nul doute fort utile en cas de grandes concentrations et de marches avec bivouacs soit en pays peu peuplé soit en pays ennemi; mais dans des cantonnements amis et fort habités comme ceux du Jura bernois et de la majeure partie de la Suisse, où les bureaux de poste civils abondent, la poste militaire pourrait se réduire à quelques hommes de corvée, en cas de besoin, donnés aux buralistes civils momentanément surchargés. Le mieux serait peut-être que l'administration des postes eût toujours suffisamment d'aides supplémentaires pour renforcer, en cas de mise sur pied, les bureaux de petites localités et les transformer rapidement en bureaux de première ou de seconde classe. Les deux modes pourraient se combiner, soit de buralistes ou aides supplémentaires civils, soit d'hommes de corvée postale pris momentanément dans les troupes.

Je ne terminerai pas sans exprimer ma complète satisfaction de l'excellent esprit de cordialité et de franche camaraderie qui a sans cesse régné parmi les officiers d'état-major de la II^e division ; j'ai également lieu d'être content en général de leurs aptitudes militaires, de leur bonne volonté et de leur zèle. Je dois pourtant, etc.

Soleure, 26 août 1870.

Le commandant de la II^e division,
(Signé) J. DE SALIS, col. fédéral.



GUERRE FRANCO-ALLEMANDE.

L'événement militaire du jour est encore la capitulation de Metz dont nous donnons ci-dessous les actes authentiques et diverses pièces s'y rapportant. On y verra entr'autres que le maréchal Bazaine est formellement accusé de trahison par la majorité de la délégation gouvernementale de Tours.

Cette accusation fort grave pourra paraître exagérée aux gens impartiaux envisageant calmement la situation. Le maréchal Bazaine, n'ayant jamais eu de communication avec le gouvernement républicain, ne relevait en fait comme en droit que de lui-même depuis le commencement de son blocus et depuis les événements de Sedan et du 4 septembre.

Resterait à examiner en tout cas si avec une armée telle que la sienne, comptant environ 140 mille valides, il n'aurait pas pu effectuer une trouée ou obtenir des conditions moins humiliantes. Il sera bon, avant de se prononcer sur ce point, d'attendre au moins son rapport officiel et les explications qu'il ne manquera pas de donner.

Quoiqu'il en soit cette triste fin du trop célèbre camp retranché de Metz met le sceau aux triomphes des armes prussiennes, sans pareils maintenant dans l'histoire du monde. Presque toute l'ancienne armée impériale se trouve en Allemagne à cette heure, mais captive. Près de 350 mille prisonniers français y ont déjà été internés, et le dernier mot n'est pas dit.

Après de tels succès on comprend que les Allemands tiennent à les couronner par la prise de Paris, où ils comptent dicter la paix sur la base de l'annexion de l'Alsace et de la Lorraine et d'une colossale indemnité de guerre avec garanties et gages positifs jusqu'à complet acquittement. Mais Paris s'apprête à résister, au bombardement et au siège proprement dit aussi vaillamment qu'il a résisté jusqu'ici à leurs préliminaires, qui n'ont pas encore été, il est vrai, bien rigoureux et n'ont pu réellement prêter à l'héroïsme dont les correspondances parisiennes par ballon font tant de bruit. Ce qui est certain c'est que dès à présent le moment critique s'approche pour la grande capitale ; le général Trochu va avoir de plus sur les bras une portion de l'armée assiégeante de Metz, et il doit sans doute regretter de n'avoir pas encore pu tenter quelque chose de plus décisif que ses incessantes escarmouches et tiraileries. Non-seulement ces